



New Brunswick  
**Forest Products Commission**

---

**Commission des produits forestiers**  
du Nouveau Brunswick

Rapport annuel 2023-2024

Ressources naturelles et Développement de l'énergie  
août 2024

Le 6 novembre 2024

Hon. John Herron  
Ministère de Ressources naturelles  
C. P. 6000  
Fredericton (N.-B.)  
E3B 5H1

Monsieur le Ministre,

***Objet : Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick – Rapport annuel  
2023-2024***

Au nom de la Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick, j'ai le privilège de présenter notre rapport annuel pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024. Le rapport a pour but de rendre compte des activités et des réalisations de la Commission des produits forestiers durant l'exercice financier 2023-2024 et de transmettre des renseignements sommaires sur les sept Offices de commercialisation des produits forestiers.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Brian Mosher', is positioned above the typed name and title.

Brian Mosher, c.r.  
Président  
La Commission des produits forestiers  
du Nouveau-Brunswick

# Table des matières

Message du président.....	1
Faits saillants de la dernière année .....	2
Mandat et fonctions de la Commission .....	3
Aperçu des activités de la Commission .....	4
Changement des membres de la Commission.....	5
Personnel .....	5
Collecte de données.....	6
Vérification et compte rendu.....	6
Législation – lois / règlements / arrêtés .....	7
Enquêtes .....	7
Appels.....	7
Plan stratégique de la Commission.....	7
Stratégie de communication de la Commission et des Offices de commercialisation ...	8
Offices de commercialisation .....	8
Réunions de la Commission.....	8
Négociations.....	8
Activités et mesures (Indicateurs de rendement clés) .....	9
Information financière .....	10
Annexe A – La Production des boisés privés et les données sur les ventes .....	11
Annexe B – Les recettes et les dépenses sur la sylviculture pour les Offices de commercialisation des produits forestiers .....	12
Annexe C – Information financière des Offices de commercialisation des produits forestiers .....	14
Annexe D – Les Offices de commercialisation coordonnées des personnes-ressources .....	15

# Message du président

La Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick (« Commission »), un organisme créé en 1971 sous la *Loi des produits forestiers*, encadre les sept Offices de commercialisation des produits forestiers (« Offices de commercialisation » ou « Offices ») et agit comme intermédiaire dans les relations commerciales entre les propriétaires de boisés privés, les sept Offices de commercialisation, les industries forestières (les usines de pâte et papier, les scieries et les consommateurs) et le gouvernement du Nouveau-Brunswick. La Commission et les Offices de commercialisation exercent un pouvoir législatif en ce qui a trait à la réglementation de la production et la commercialisation des produits forestiers de base qui proviennent des boisés privés. La Commission relève du ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie.

Le rapport annuel de la Commission fournit des renseignements récapitulatifs sur les activités de cette dernière, ainsi que les renseignements financiers et statistiques pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2024. La principale fonction du rapport annuel est de rendre des comptes à l'Assemblée législative et au grand public. Il constitue un lien public important entre les objectifs et les plans de la Commission et les résultats obtenus.

Au cours de l'exercice financier qui s'achève, la Commission et son personnel se sont efforcés de parvenir à une meilleure harmonisation entre les fonctions de la Commission et ses objectifs aux termes des différentes lois. Nous nous réjouissons de poursuivre ce processus tout au long de l'exercice à venir.

Brian Mosher  
Président, Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick

# Faits saillants de la dernière année

La Commission, le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie (MRNDE) et les représentants de l'Office de commercialisation ont formé un comité consultatif visant à établir un programme de gestion des boisés volontaire. Le comité consultatif du programme de gestion des boisés s'est réuni en avril 2023 pour parler du processus d'analyse de l'approvisionnement en bois pour les boisés privés.

Quant à elle, la Commission a poursuivi l'élaboration de son plan stratégique, lequel a élargi des activités en cours et en a créé de nouvelles dans le cadre de son fonctionnement au quotidien.

Des améliorations ont continué d'être apportées au processus des organismes de négociation, y compris des modifications à l'Arrêté sur les comités de négociation N°2022-528.

La Commission a mené une enquête en vertu de l'article 15 de la *Loi sur les produits forestiers* en 2023-2024; l'enquête et les négociations entre les deux parties ont été conclues au cours de l'exercice.

La Commission a entamé des discussions trimestrielles avec les employés des opérations forestières de MRNDE pendant l'exercice 2023-2024. La Commission devait faire le point sur les niveaux de production privée, les valeurs livrées, la valeur du bois sur pied, etc.; Opérations forestières peut faire le point sur les livraisons et les valeurs du côté de la Couronne.

Le 3 novembre 2022, l'Office de commercialisation des produits forestiers du comté de Northumberland a informé la Commission que l'Office avait eu connaissance d'opérations bancaires non autorisées dans ses comptes bancaires. La police de la ville de Miramichi a poursuivi une enquête criminelle pendant l'exercice 2023-2024, et la Commission a continué de surveiller de près la situation de l'Office.

La Commission a recueilli des données mensuelles sur les opérations relatives au bois sur pied pour la période allant de janvier 2023 à décembre 2023. La collecte mensuelle de données aide la Commission et le MRNDE à déterminer les tendances et les changements possibles par rapport aux taux des redevances sur le bois du Nouveau-Brunswick. La Commission a également continué de recueillir des données sur la production des boisés privés et l'utilisation du bois auprès des titulaires et sous-titulaires de permis de la Couronne. L'étude finale a été achevée en janvier 2024 et publiée sur le site Web de la Commission.

# Mandat et fonctions de la Commission

La Commission a été établie sous la *Loi sur les produits forestiers*, bien que ses pouvoirs, fonctions et responsabilités découlent aussi de la *Loi sur les produits naturels*. Son rôle premier consiste à assurer la surveillance générale des activités des sept Offices de commercialisation des produits forestiers au Nouveau-Brunswick, les Offices eux-mêmes étant constitués en vertu de la *Loi sur les produits naturels*.

Des Règlements pris par le lieutenant-gouverneur en conseil sous le régime de la *Loi sur les produits naturels* établissent les sept Offices de commercialisation, les habilitant également à percevoir des redevances sur les produits forestiers de base récoltés et commercialisés. La Commission édicte en outre des règlements définissant l'administration et la gouvernance de chacun des Offices. Le tableau qui suit indique l'année d'entrée en vigueur de chaque Office, le règlement ayant mené à sa constitution, le règlement administratif s'y rapportant ainsi que l'organisme s'y trouvant associé.

Office de commercialisation des produits forestiers	Année d'entrée en vigueur	Règlement constitutif	Règlements administratifs	Organisme associé
Carleton-Victoria (CV)	1978	Règlement 2014-1	Règlement 2005-140	Carleton-Victoria Wood Producers Association
Madawaska (MAD)	1961		Règlement 2006-87	S.O.
Nord (NS)	1973		Règlement 2005-142 & Règlement 2013-81	North Shore Forestry Syndicate Inc. (Inactif)
Comté de Northumberland (NTH)	1974		Règlement 2005-144	Northumberland County Woodlot Owners Association
Sud-est du Nouveau-Brunswick (SENB)	1981		Règlement 2005-106	S.O.
Sud du Nouveau-Brunswick (SNB)	1979		Règlement 2005-146	SNB Wood Cooperative Ltd.
York Sunbury Charlotte (YSC)	1978		Règlement 2004-148 & Règlement 2015-18	S.O.

La Commission a pour objectifs :

- (a) d'encourager et de faciliter l'expansion des marchés et l'équité des prix tant pour les producteurs que pour les consommateurs de produits forestiers bruts achetés;
- (b) d'encourager et de faciliter l'utilisation optimale des ressources provenant des terrains boisés privés.

La Commission exerce les fonctions suivantes :

- (a) elle examine et apprécie les données relatives à la production et à la vente des produits forestiers bruts achetés;
- (b) elle facilite un dialogue efficace entre les producteurs et les consommateurs;
- (c) elle administre le processus de négociation des associations de producteurs et de leurs agents;
- (d) elle agit sur demande à titre de conciliatrice dans les différends susceptibles de survenir entre une association de producteurs et un consommateur de produits forestiers bruts;
- (e) elle mène des enquêtes sur les questions ci-dessous concernant les produits forestiers bruts :

- (i) leur coût de production, de distribution et de transport,
  - (ii) les prix, les marchés et les systèmes de classification,
  - (iii) toute autre question reliée à leur commercialisation;
- (f) elle examine les plaintes ayant trait à la commercialisation des produits forestiers bruts;
- (g) elle se tient au courant des évolutions dans le domaine de la récolte et de la commercialisation des produits forestiers bruts;
- (h) elle recommande au ministre l'établissement de contrôles sur la commercialisation qui paraissent nécessaires ou souhaitables.

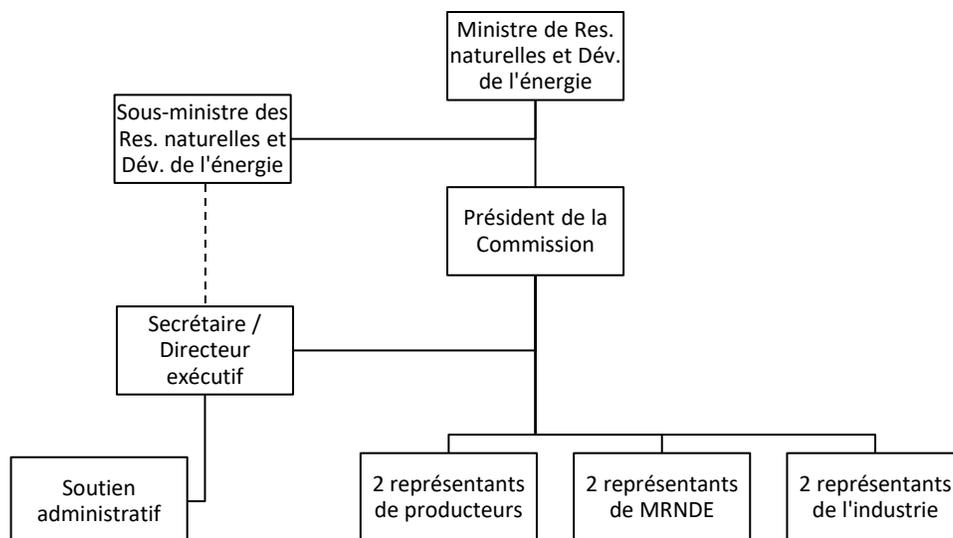
La Commission est chargée de superviser la direction générale et le rendement du réseau de commercialisation réglementé pour les terres privées au Nouveau-Brunswick. À cette fin, elle doit s'assurer que les Offices de commercialisation exercent les pouvoirs qui leur sont conférés de la manière prévue. La Commission :

- est responsable de la supervision générale des sept Offices de commercialisation réglementés (voir Annexe D);
- assure la liaison et constitue l'organisme d'appel pour les Offices de commercialisation, les propriétaires de boisés privés, le gouvernement et l'industrie;
- contribue à régler les litiges entre les propriétaires de boisés, les Offices, l'industrie, les entrepreneurs, les courtiers et autres;
- peut faciliter la négociation, la conciliation et l'arbitrage entre les Offices et l'industrie;
- examine les plaintes ayant trait à la commercialisation des produits forestiers bruts;
- procure des conseils d'orientation stratégique au ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie;
- recommande des modifications aux règlements en ce qui concerne les Offices de commercialisation et le système de commercialisation.

Les sept Offices de commercialisation reçoivent des pouvoirs particuliers en vertu des règlements, et la Commission doit vérifier leurs travaux compte tenu de leurs plans de commercialisation. Dans ce rôle, elle représente les intérêts des propriétaires de boisés privés dans les zones réglementées par chacun des Offices.

## Aperçu des activités de la Commission

La Commission est responsable envers le ministre de Ressources naturelles et Développement de l'énergie. La structure de la Commission est décrite dans la *Loi sur les produits forestiers*, et elle comprend sept membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. La Commission a pour but de fournir une représentation équitable de tous les segments du secteur forestier, qui inclut deux représentants des producteurs (propriétaires de boisés privés), deux représentants des industries forestières du Nouveau-Brunswick, deux représentants du MRNDE, et un président indépendant. Les mandats nommés pour les représentants de l'industrie et les producteurs sont jusqu'à trois ans et les mandats nommés pour les représentants du Ministère ainsi que le Président sont jusqu'à cinq ans.



Au 31 mars 2024, la Commission était composée des membres suivants.

Secteur	Représentant	Date de nomination	Terme (années)
Président indépendant	Brian Mosher	12 juillet 2023	5 (renommé)
MRNDE	Paul Orser	12 juillet 2022	4
MRNDE	Christine Drapeau	26 septembre 2022	3 (démissionné)
Producteurs	Mario Comeau	27 mai 2021	3
Producteurs	Sherrie Boyd	27 mai 2021	2 (mandat terminé)
Producteurs	Susan Willis	22 juin 2023	3
Industrie forestière	Mike Legere	27 mai 2021	2 (renommé)
Industrie forestière	Brent Thompson	11 février 2021	3 (renommé)

### Changement des membres de la Commission

M. Brian Mosher (juillet 2023) a été renommé dans ses fonctions de président, M. Mike Legere (mai 2021) et M. Brent Thompson (février 2021) ont été renommés dans leurs fonctions de représentants de l'industrie forestière, et Mme Susan Willis (juin 2023) a été nommée représentante des producteurs en remplacement de Mme Sherry Boyd, dont le mandat a expiré au cours de l'exercice. Mme Christine Drapeau (septembre 2022) a démissionné au cours de l'année fiscale et ce rôle de membre n'a pas été rempli avant la fin de l'année.

### Personnel

Position	Personnel	Rôles
Directeur exécutif / Secrétaire	Tim Fox	Responsable de l'élaboration, de la surveillance, de l'évaluation et de l'application de la vision de la Commission en ce qui concerne les produits forestiers de base et de

		l'application des lois par la mise en œuvre et la gestion d'initiatives stratégiques et opérationnelles.
Gestionnaire, Analyse du marché des produits forestiers	Kevin Barry	Responsable de l'élaboration, du suivi, de l'évaluation et de l'application des systèmes de déclaration de données pour les produits forestiers primaires et de la gestion des initiatives stratégiques et opérationnelles.
Analyste du marché des produits forestiers	Kevin O'Sullivan	Responsable de la collecte, du suivi, de l'évaluation et de la normalisation des systèmes de déclaration de données pour les produits forestiers primaires dans le cadre des initiatives stratégiques et opérationnelles de la Commission.
Analyste des règlements	Chris Case	Responsable de la préparation et de la rédaction des règlements de la Commission, des arrêtés de la Commission et des mémoires au Conseil exécutif, de la préparation et de la rédaction de divers rapports et de l'aide à l'élaboration de politiques et de divers rapports.
Soutien administratif	Nicole LeBlanc	Responsable de la fourniture d'un soutien administratif à la Commission, y compris la saisie des données, la planification des réunions, la préparation des documents et la tenue des dossiers.

### Collecte de données

La Commission recueille régulièrement auprès des Offices de commercialisation des données se rapportant entre autres à la production mensuelle et aux ventes de produits forestiers de base effectuées par leur intermédiaire, ainsi que des états financiers et des rapports sur les recettes et dépenses en gestion forestière associées au Programme de sylviculture pour les lots boisés privés. Au cours de l'exercice 2023-2024, elle a travaillé sur des initiatives visant à améliorer la cohérence et l'exactitude des données sur la production recueillie auprès des Offices de commercialisation. La Commission a également recueilli et fait rapport sur la valeur des droits de coupe sur une base mensuelle pour aider le MRNDE en considérant les changements aux taux de redevances provinciaux pour le bois afin de minimiser le temps écoulé entre les résultats de l'étude de la Commission et l'application des nouveaux taux de redevances.

### Vérification et compte rendu

Les données sur la production des boisés privés et l'information financière vérifiée des sept Offices de commercialisation ont été compilées, normalisées et évaluées pour présenter des rapports et des renseignements au ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie. Elles sont résumées aux annexes A et C du présent rapport.

Un examen des recettes et des dépenses du programme de sylviculture provincial dans les boisés privés a aussi été réalisé, lequel a permis de vérifier que pas plus de 20 pour cent des fonds consacrés aux travaux sylvicoles dans la province ont été utilisés par les Offices de commercialisation aux fins de l'administration du programme, et de s'assurer que les Offices communiquent d'autres précisions sur leurs revenus pour la part de 10 pour cent du financement du gouvernement exigé en tant que « financement des propriétaires » pour l'exercice financier en cours (voir l'annexe B).

Conformément à Règlement du *Nouveau-Brunswick 2002-37 – Règlement générale – Loi sur le transport des produits forestiers de base*, la Commission a aussi mené des vérifications procédurales des certificats de transport de produits forestiers de base. Les certificats de transport (CT) sont vérifiés dans chaque région d'Office afin d'obtenir le niveau d'achèvement de l'information requise par la Réglementation et l'exactitude des renseignements consignés sur le CT. Les résultats du rapport des vérifications concernant les CT de 2022-2023 ont permis de relever un problème de conformité important par rapport aux informations déclarées dans les CT. La Commission a organisé une réunion avec des représentants des sept Offices de commercialisation, du MRNDE et de la Sécurité publique pour discuter des résultats du rapport d'audit sur les CT. Jusqu'à la fin de l'année fiscale, des mesures ont continué à être prises pour améliorer le traitement des CT et informer les Offices de commercialisation et les usines de ce qui est attendu concernant l'utilisation des CT.

### **Législation – lois / règlements / arrêtés**

La Commission a aussi émis les arrêtés suivants pendant l'exercice 2023-2024:

<b>Ordre No.</b>	<b>Sujet</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b>	<b>Date abrogée ou expirée (si applicable)</b>
2023-529	Modifications à l'Arrêté sur les comités de négociation des Offices de commercialisation des produits forestiers – <i>Loi sur les produits naturels</i>	1 janvier 2024	s.o.
2024-596	Arrêté pour l'autorisation aux fins d'emprunt pour l'Office de York Sunbury Charlotte	16 novembre 2023	15 novembre 2024

### **Enquêtes**

La Commission a mené une enquête en vertu de l'article 15 de la *Loi sur les produits forestiers* en 2023-2024 selon laquelle une usine a indiqué à un Office qu'elle ne souhaitait pas négocier après avoir conclu un accord avec ce dernier. La Commission a indiqué que les deux parties n'avaient pas satisfait aux exigences de l'Arrêté sur les comités de négociation N°2022-528 relativement à leur comité de négociation, qu'elle avait ordonné à ces deux parties de poursuivre leurs négociations et que par la suite, les parties étaient parvenues à une entente. L'Office, l'usine et le ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie ont reçu une copie du rapport final.

### **Appels**

Il n'y a eu aucune demande d'appel au cours de l'exercice 2023-2024.

### **Plan stratégique de la Commission**

Le plan stratégique a été séparé en quatre divisions : supervision et administration, information commerciale, enquêtes et appels; et processus de négociation. Les principaux indicateurs de rendement pour diverses activités comprenaient des présentations PowerPoint à l'intention des directeurs des offices de commercialisation et des membres de la Commission aux fins d'une gouvernance appropriée; des systèmes de vérification interne pour les offices de commercialisation et la Commission; de l'information commerciale, y compris l'utilisation du bois et les données mensuelles sur la récolte; et les procédures de négociation. La Commission a continué d'élaborer et d'améliorer le plan stratégique jusqu'à la fin de l'exercice.

## **Stratégie de communication de la Commission et des Offices de commercialisation**

La Commission a lancé une initiative dans le cadre de son plan stratégique visant à rencontrer les sept offices de commercialisation individuellement afin de maintenir une communication fluide entre la Commission et les offices et de leur permettre de discuter des défis ou des occasions qu'ils rencontrent. À la fin 2023-2024, la Commission avait rencontré six des sept offices de commercialisation. Une fois la dernière réunion individuelle terminée, la Commission rencontrera les sept offices ensemble.

## **Offices de commercialisation**

Le 3 novembre 2022, l'Office de commercialisation des produits forestiers du comté de Northumberland a informé la Commission que l'Office avait eu connaissance d'opérations bancaires non autorisées dans ses comptes bancaires et par conséquent a congédié son directeur général. L'enquête criminelle de la police de la ville de Miramichi est toujours en cours à la fin de l'année. La Commission continuera de surveiller de près la situation de l'Office au cours de l'exercice 2024-2025.

## **Réunions de la Commission**

Durant l'année, la Commission a tenu onze réunions, et le taux de participation des membres a été de 87%. Toutes les onze réunions ont eu lieu à Fredericton.

## **Négociations**

Dans le cadre de son mandat, la Commission est responsable de l'administration du processus de négociation entre les Offices et les consommateurs. Elle s'acquitte de cette responsabilité en appliquant l'arrêté 2022-528 de la Commission (*Arrêté sur les comités de négociation des Offices de commercialisation des produits forestiers – Loi sur les produits naturels*). Cet arrêté exige que les Offices et les consommateurs de produits forestiers de base communiquent à la Commission les noms des personnes qui prendront part aux négociations entre les parties (comités de négociation).

À la demande de la Commission, le conseiller juridique de celle-ci a fourni un avis juridique concernant l'obligation légale d'une usine de négocier avec un office de commercialisation. L'avis conclut qu'il existe une obligation légale pour la partie répondante de négocier lorsqu'elle en fait la demande et que la Commission a le droit d'intervenir si l'une des parties manque à son engagement. Les modifications appropriées ont été apportées à l'Arrêté N°2022-528, qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Au cours de l'exercice 2023-2024, il y a eu 11 comités de négociation qui ont été officiellement signalés auprès de la Commission entre des Offices et des transformateurs, et 6 rapports de négociation ont été déposés.

En 2020-2021, la Commission a informé les offices de commercialisation des étapes du processus de négociation et depuis cette période, il y a eu d'importantes améliorations en ce qui concerne le respect du processus de négociation et la présentation de rapports à la Commission d'une année à l'autre.

<b>Année</b>	<b>Comités formés</b>	<b>Rapports déposés</b>	<b>Conciliations</b>	<b>Arbitrages</b>
2020-2021	7	0	0	0
2021-2022	7	1	1	0
2022-2023	12	5	3	2
2023-2024	11	6	0	0

### Activités et mesures (Indicateurs de rendement clés)

Ces indicateurs comprennent les dates de réalisation du rapport annuel, le délai de réponse aux demandes d'enquête, les dates d'échéance des sommaires de production des boisés privés, l'échéancier de l'examen et de la mise en œuvre de politiques, les échéances pour la collecte des données et la production de rapports, les échéances pour la vérification des certificats de transport ainsi que les activités liées au plan stratégique de la Commission. Le tableau suivant résume les rendements de ces indicateurs pour 2023-2024.

Mesure du rendement	Mesure	Rendement
Rapport annuel de la Commission	Terminé au plus tard le 31 août de chaque année.	Rapport annuel 2022-2023 terminé en août 2023.
Enquêtes	Répondre officiellement aux demandes d'enquêtes dans 30 jours.	Toutes les demandes sont traitées dans les délais impartis.
Sommaires de production	Terminé au plus tard le 15 <sup>e</sup> de chaque mois.	Reçu à temps 11 des 12 mois.
Examen des politiques/Mise en œuvre	Terminé au plus tard le 31 mars de chaque année.	Incomplète.
Collecte de données sur les droits de coupe	Données transactionnelles à remettre le 15 <sup>e</sup> jour de chaque mois.	Données de 2023-24 reçues mensuellement.
Rapport d'étude des droits de coupe	Rapport terminé au plus tard le 31 janvier de chaque année.	Rapport publié sur le site Web de la CPFNB le 1 février 2024.
Collecte des données de récolte mensuelles pour l'utilisation du bois.	Des parties prenantes mieux informées, moins de litiges et plus de données disponibles.	Le rapport sur l'utilisation du bois est achevé et publié sur le site web de la Commission.
Vérification des certificats de transport	Terminé au plus tard le 30 septembre de chaque année.	Vérification finale et sommaire terminée en décembre 2023.
Atteindre la cohérence dans la capture des données de livraison dans tous les Offices de commercialisation.	Tous les Offices de commercialisation communiquent entre eux l'attribution des CT.	Complète.
Les administrateurs des Offices de commercialisation comprennent leur autorité et leurs responsabilités en vertu de la loi.	Trousse de formation terminée et pourcentage d'administrateurs ayant reçu une formation d'orientation.	En cours. 61% ont reçu une formation d'orientation.

Les membres de la Commission comprennent leur autorité et leurs responsabilités en vertu de la loi.	Trousse de formation terminée et pourcentage de commissaires ayant reçu une formation d'orientation.	En cours. 100% ont reçu une formation d'orientation.
Mise en place d'un système de vérification interne pour la gouvernance des Offices de commercialisation.	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Vérification conçue.</li> <li>● Vérification menée à bien et soumise à la Commission.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Complète</li> <li>● En cours</li> </ul>
Mise en place d'un système de vérification interne pour la gouvernance de la Commission.	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Vérification conçue.</li> <li>● Vérification menée à bien et documentée auprès de la Commission.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Complète</li> <li>● En cours</li> </ul>
Comptabilité précise des coûts, des revenus, des dettes, des actifs, de la solvabilité et des réserves de trésorerie adéquates. Redevances perçues pour tout le bois récolté.	Vérifications financières menées à bien, évaluation financière, redevances et coûts comparés et évalués annuellement, et pourcentage de CT émis par rapport à ceux comptabilisés.	En cours. 88 % des CTs délivrés ont été comptabilisés selon la vérification des certificats de transport de la Commission.
Commercialisation et gestion des boisés efficace.	Niveaux de récolte dans la Coupe Annuelle Permise et sylviculture effectuée pour soutenir les niveaux de récolte.	En cours
Comités de négociation formés conformément à l'arrêté, parties informées, pas de litiges et résolutions rapides.	Nombre de comités de négociation formés; pourcentage de comités avec des contrats signés; nombre et fréquence des litiges, des plaintes, des appels; nombre de jours pour résoudre les litiges, les plaintes et les appels.	En cours. 100 % des comités de négociation ont signé des accords.

## Information financière

La Commission reçoit son financement du budget du MRNDE conformément à un budget approuvé. La Commission est une personne morale déterminée par la *Loi des produits forestiers*. Les dépenses de la Commission sont également incluses dans le rapport annuel et les états financiers du MRNDE. Le président de la Commission reçoit une rémunération de 25 000 \$ par année et les six autres membres de la Commission assistent aux réunions mensuelles et reçoivent une indemnité journalière (150 \$ par jour) lorsqu'ils exercent des activités pour le compte de la Commission, conformément au décret afférent du lieutenant-gouverneur en conseil. Un remboursement des frais de déplacement raisonnables est offert aux membres, conformément à la Directive AD-2801 sur les déplacements du Gouvernement du Nouveau-Brunswick.

## États financiers de la Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick 2023-2024

	2023-2024 Budget	2023-2024 Budget ordinaire	Écart budgétaire
<b>Administration</b>			
Feuille de paye courante et avantages sociaux	397 700 \$	350 297 \$	47 403 \$
Frais de déplacement - administration	15 500	1 621	13 879
Loyer et dépenses de fonctionnement	118 540	82 575	35 965
<b>Total partiel Administration</b>	<b>531 740</b>	<b>434 493</b>	<b>97 247</b>
<b>Dépenses des membres</b>			
Indemnité quotidienne des membres	36 700	34 148	2 552
Frais de déplacement des membres	13 800	8 787	5 013
<b>Total partiel pour les membres</b>	<b>50 500</b>	<b>42 935</b>	<b>7 565</b>
<b>Total</b>	<b>582 240 \$</b>	<b>477 428 \$</b>	<b>104 812 \$</b>

- Source: MRNDE / Commission des produits forestiers du N.-B.

En plus des chiffres fournis ci-dessus, la MRNDE apporte son soutien à la Commission.

## Annexe A – La production des boisés privés et les données sur les ventes

Volumes en mètres cubes par les Offices de commercialisation des produits forestiers (à l'exclusion de la biomasse)\*

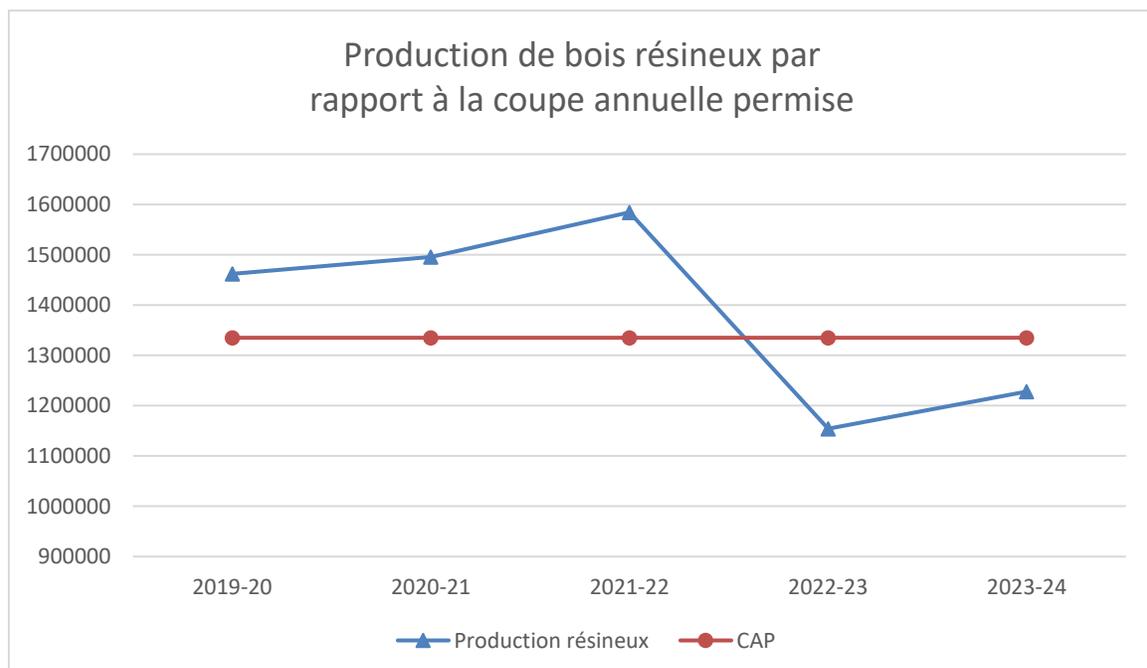
Année	CV	Mad	Nord	NTH	SENB	SNB	YSC	Total
2014-2015	213 800	164 100	252 100	140 500	226 100	354 600	238 900	1 590 100
2015-2016	320 691	239 681	266 031	232 378	253 282	431 263	345 008	2 088 334
2016-2017	296 232	265 355	238 159	247 137	242 536	505 446	447 462	2 242 327
2017-2018	291 560	208 523	195 149	192 149	267 057	416 742	383 596	1 954 912
2018-2019	311 510	181 356	163 656	219 643	354 166	414 079	303 005	1 947 415
2019-2020	250 637	174 847	206 302	232 038	407 352	387 508	383 523	2 042 207
2020-2021	215 410	179 282	203 702	245 432	408 881	483 327	337 534	2,073,568
2021-2022	201 866	253 464	275 267	255 733	417 426	425 685	401 818	2 231 259
2022-2023	231 069	207 421	269 552	312 274	388 822	538 360	348 591	2 356 415
<b>2023-2024</b>	<b>228 344</b>	<b>292 143</b>	<b>264 090</b>	<b>216 340</b>	<b>342 285</b>	<b>613 356</b>	<b>373 931</b>	<b>2 330 489</b>
<b>Moyenne</b>	<b>256 112</b>	<b>216 617</b>	<b>233 401</b>	<b>229 362</b>	<b>330 791</b>	<b>457 037</b>	<b>356 337</b>	<b>2 079 657</b>

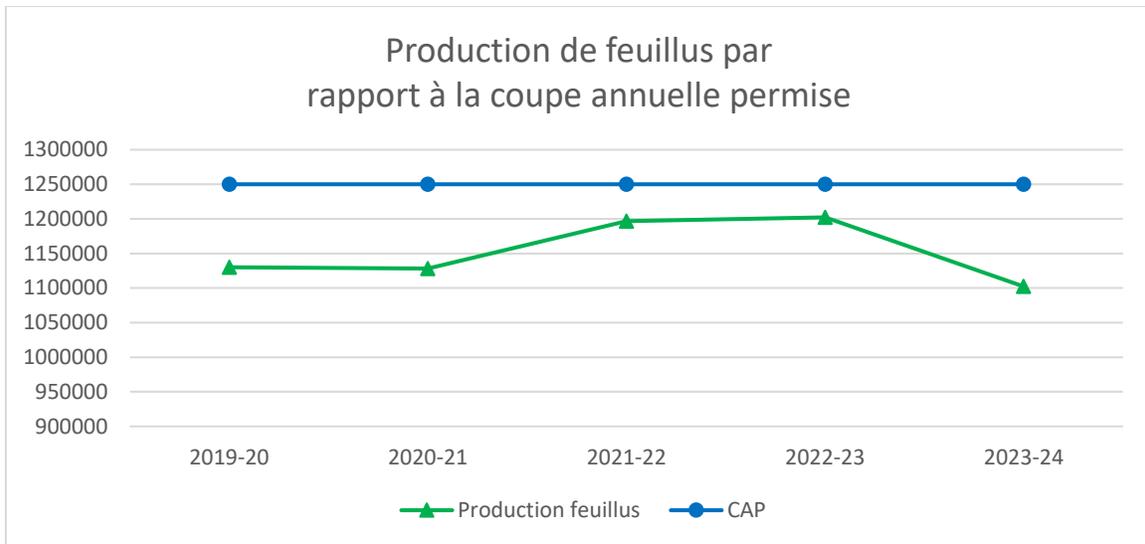
2023-2024 Volumes en mètres cubes par les Offices de commercialisation des produits forestiers (à l'exclusion de la biomasse)								
Espèces	CV	Mad	Nord	NTH	SENB	SNB	YSC	Total
Récolte de résineux	106 046	166 029	107 954	128 183	163 874	379 636	176 526	1 228 248
Résineux CAP (70%)	100 000	75 000	180 000	120 000	250 000	345 000	265 000	1 335 000
Résineux CAP (Max.)	140 000	105 000	260 000	180 000	345 000	495 000	385 000	1 910 000
Récolte de feuillus*	122 298	126 114	156 136	88 157	178 411	233 720	197 405	1 102 241
Feuillus CAP (70%)	125 000	95 000	215 000	90 000	185 000	305 000	235 000	1 250 000
Feuillus CAP (Max.)	190 000	145 000	310 000	125 000	270 000	430 000	345 000	1 815 000

Ventes par les Offices de commercialisation des produits forestiers \$								
Année	CV	Mad	Nord	NTH**	SENB	SNB	YSC	Total
2014-15	10 822 864	7 587 292	6 467 140	6 280 849	10 424 132	15 438 242	9 281 149	66 301 668
2015-16	15 830 539	10 635 742	7 662 715	6 948 588	11 215 054	12 802 239	8 151 419	73 246 296
2016-17	15 431 461	10 431 716	7 625 007	8 235 854	9 370 499	14 354 767	10 399 983	75 849 287
2017-18	12 238 602	6 456 252	6 677 025	6 579 017	4 727 007	11 248 064	7 462 226	55 388 193
2018-19	15 091 166	7 822 783	6 800 081	7 287 898	3 942 402	10 697 078	8 804 429	60 445 837
2019-20	12 682 957	8 677,938	10 538 143	8 883 665	5 575 973	6 883 531	8 285 593	61 527 800
2020-21	10 481 470	9 114 419	8 946 419	7 856 536	4 397 742	9 734 055	6 926 715	57 457 356
2021-22	9 953 212	7 427 609	11 245 913	7 476 499	4 579 883	10 185 251	8 170 027	59 038 394
2022-23	12 410 066	7 820 103	5 836 604	6,780,999	3 632 786	9 317 762	5 392 405	51 190 725
<b>2023-24</b>	<b>11,315,957</b>	<b>8 751 856</b>	<b>3 732 412</b>	<b>n/a</b>	<b>2 833 454</b>	<b>8 892 749</b>	<b>5 852 115</b>	<b>n/a</b>
<b>Moyenne</b>	<b>12,625,829</b>	<b>8,472,571</b>	<b>7,553,146</b>	<b>n/a</b>	<b>6,069,893</b>	<b>10,955,374</b>	<b>7,872,606</b>	<b>n/a</b>

\* Les volumes comprennent des estimations régionales pour la production de bois de chauffage.

\*\*Note - En raison d'irrégularités financières, l'Office du comté de Northumberland n'a pas été en mesure de produire des états financiers pour 2023-2024.





## Annexe B – Les recettes et les dépenses sur la sylviculture pour les Offices de commercialisation des produits forestiers

2023-2024 Programme de sylviculture	Office de commercialisation des produits forestiers							Total
	CV	Mad	Nord	NTH**	SENB	SNB	YSC	
Financement du programme de sylv. du GNB (\$)	432 997 \$	711 041 \$	765 724 \$	n/a	825 013 \$	971 916 \$	842 608 \$	n/a
Financement du programme de sylv. privée	43 300 \$	438 623 \$	219 385 \$	n/a	184 669 \$	114 273 \$	84 261 \$	n/a
Financement total du programme de sylv. (\$)	476 297 \$	1 149 664 \$	985 109 \$	n/a	1 009 682 \$	1 086 189 \$	926 869 \$	n/a
Partage des coûts du GNB %	91%	62%	78%	n/a	82%	89%	91%	n/a
Dépenses directes du GNB en programme de sylv.	389 698 \$	858 949 \$	808 898 \$	n/a	815 962 \$	938 777 \$	753 483 \$	n/a
Dépenses directes du GNB en programme de sylv. %	90%	75%	82%	n/a	81%	86%	81%	n/a
Dépenses d'administration du programme de sylv. %	10%	25%	18%	n/a	19%	14%	19%	n/a
Financement total du programme du GNB	432 997 \$	711 041 \$	765 724 \$	n/a	825 013 \$	971 916 \$	842 608 \$	n/a

\*\*Note - En raison d'irrégularités financières, l'Office du comté de Northumberland n'a pas été en mesure de produire des états financiers pour 2023-2024.

# Annexe C – Information financière des Offices de commercialisation des produits forestiers

Les Offices de commercialisation des produits forestiers – Sommaire de bilan								
2023-2024	CV	Mad	Nord	NTH**	SENB	SNB	YSC	Total
<b>Actif</b>								
À court terme	1 154 405	1 455 515	644 768	n/a	1 135 742	1 385 035	1 353 688	n/a
Investissements	-	-	765 667	n/a	-	3 351	-	n/a
Immobilisations et équipement	313	114 620	191 051	n/a	110 287	-	48 654	n/a
Fonds affectés	-	-	-	n/a	-	-	-	n/a
<b>Total actif</b>	<b>1 154 718</b>	<b>1 516 983</b>	<b>1 601 486</b>	<b>n/a</b>	<b>1 246 029</b>	<b>1 388 386</b>	<b>1 402 342</b>	<b>n/a</b>
<b>Passif</b>								
À court terme	557 543	203 616	146 281	n/a	58 715	145 482	103 962	n/a
À long terme	-	-	-	n/a	-	-	-	n/a
<b>Total passif</b>	<b>557 543</b>	<b>203 616</b>	<b>146 281</b>	<b>n/a</b>	<b>58 715</b>	<b>145 482</b>	<b>103 962</b>	<b>n/a</b>
<b>Actif net</b>								
Actif net	597 175	1 366 519	1 455 205	n/a	1 187 314	1 242 904	1 298 380	n/a
Total passif et capitaux propres								
	1 154 718	1 570 135	1 601 486	n/a	1 246 029	1 388 386	1 402 342	n/a
<i>Fin d'exercice 31 mars 31 mars 31 mars 31 mars 31 mars 31 mars 31 mars</i>								
**Note - En raison d'irrégularités financières, l'Office du comté de Northumberland n'a pas été en mesure de produire des états financiers pour 2023-2024.								

Les Offices de commercialisation des produits forestiers – Sommaire des résultats								
2023-2024	CV	Mad	Nord	NTH**	SENB	SNB	YSC	Total
<b>Recettes</b>								
Ventes de bois	11 315 957	8 751 856	3 732 412	n/a	2 833 454	8 892 749	5 852 115	n/a
Le coût des ventes de bois	10 994 642	8 483 316	3 516 553	n/a	2 522 398	8 573 182	5 558 158	n/a
<b>Ventes nettes</b>	<b>321 315</b>	<b>268 540</b>	<b>197 620</b>	<b>n/a</b>	<b>311 056</b>	<b>319 567</b>	<b>293 957</b>	<b>n/a</b>
Droits, redevances et autre	584 366	1 320 741	1 038 141	n/a	1 536 497	1 398 256	1 359 588	n/a
<b>Recettes nettes</b>	<b>905 681</b>	<b>1 589 281</b>	<b>1 235 761</b>	<b>n/a</b>	<b>1 847 553</b>	<b>1 717 823</b>	<b>1 653 545</b>	<b>n/a</b>
<b>Dépenses</b>	<b>853 595</b>	<b>1 367 797</b>	<b>1 174 394</b>	<b>n/a</b>	<b>2 015 770</b>	<b>1 713 459</b>	<b>1 612 995</b>	<b>n/a</b>
<b>Revenu net (pertes)</b>	<b>52 086</b>	<b>221 484</b>	<b>61 367</b>	<b>n/a</b>	<b>(168 217)</b>	<b>4 364</b>	<b>40 550</b>	<b>n/a</b>
**Note - En raison d'irrégularités financières, l'Office du comté de Northumberland n'a pas été en mesure de produire des états financiers pour 2023-2024.								

# Annexe D – Les Offices de commercialisation - coordonnées des personnes-ressources

## **Office de commercialisation des produits forestiers de Carleton-Victoria**

151, Perkins Way, Florenceville (N.-B.) E7L 3P6  
*Agent : Carleton-Victoria Wood Producer's Association*

Président : Andrew Clark  
Gestionnaire : Kim Jensen  
Téléphone : 506-392-5584  
Télécopieur : 506-392-8290  
Courriel : [info@cvwpa.ca](mailto:info@cvwpa.ca)

## **Office de commercialisation des produits forestiers du Madawaska**

640, rue Principale  
Saint-Jacques (N.-B.) E7B 1Y4

Président : Charles Albert  
Gestionnaire : Diane Landry  
Téléphone : 506-739-9585  
Télécopieur : 506-739-0859  
Courriel : [odvdm@nbnet.nb.ca](mailto:odvdm@nbnet.nb.ca)

## **Office de commercialisation des produits forestiers du Nord**

2807, avenue de Miramichi, C.P. 386  
Bathurst (N.-B.) E2A 3Z3

Président : Mario Comeau  
Gestionnaire : Patrick Doucet  
Téléphone : 506-548-8958  
Télécopieur : 506-548-1165  
Courriel : [nsfpmb@nbnet.nb.ca](mailto:nsfpmb@nbnet.nb.ca)

## **Office de commercialisation des produits forestiers du comté de Northumberland**

271, rue McMurdo, parc industriel  
C.P. 494, Miramichi (N.-B.) E1V 3M6  
*Agent: Northumberland Co. Woodlot Owners and Pulp Producers Assoc. Inc.*

Président : Norman Richardson  
Gestionnaire par intérim : Kevin Forgrave  
Téléphone : 506-622-7733  
Télécopieur : 506-622-6317  
Courriel : [woodlot@nbnet.nb.ca](mailto:woodlot@nbnet.nb.ca)

## **Office de commercialisation des produits forestiers du Sud-Est du Nouveau-Brunswick**

C.P. 5074, Shediac (N.-B.) E4P 8T8  
(Adresse de voirie : 3384, Route 132, Scoudouc (N.-B.) E4P 3S7)

Président : Gerard Dupuis  
Gestionnaire : Neil Silliker  
Téléphone : 506-532-1150  
Télécopieur : 506-532-6500  
Courriel : [senbmb@nb.aibn.com](mailto:senbmb@nb.aibn.com)

## **Office de commercialisation des produits forestiers du Sud du Nouveau-Brunswick**

C.P. 4969, Sussex (N.-B.) E4E 5L1  
(Adresse de voirie : 13, chemin de Drury's Cove, Sussex (N.-B.) E4E 4E4)

Président : John Sabine  
Gestionnaire : Chris Spencer  
Téléphone : 506-433-9860  
Télécopieur : 506-433-3623  
Courriel : [Chris.Spencer@snbfpm.ca](mailto:Chris.Spencer@snbfpm.ca)

## **Office de commercialisation des produits forestiers de York Sunbury Charlotte**

680 Strickland Lane  
Fredericton (N.-B.) E3C 2G6

Président : Dale Mowry  
Gestionnaire : Matt Daigle  
Téléphone : 506-444-6644  
Télécopieur : 506-444-6630  
Courriel : [ysc@nbnet.nb.ca](mailto:ysc@nbnet.nb.ca)